

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU VAR
 ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SEANCE DU 30 Avril 2026

Objet de la délibération : autorisation de délégation de signature au Président

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Avril 2026

Transmise au Contrôle de légalité le 05 Mai 2026

Affichée le 05 Mai 2026

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 50

Pouvoirs : 6

Votants : 56

Vote : 56

L'an deux mille vingt-six, le trente Avril à 13h30, le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Kévin BOYER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10;

Considérant que les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un faible montant) entre le SIVAAD et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de service sont des marchés publics ;

Considérant que Le Président du Syndicat, ne peut signer sans autorisation spécifique du Comité Syndical ce type de contrats ;

Considérant que le Président propose que soient mises au vote les délégations de signature suivantes :

- les marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- les marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- les marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

Considérant que le Président propose de passer au vote ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 59 voix

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **Ouï** l'exposé de Monsieur le Président
- **Attribue** au Président les délégations de signature suivantes :
 - les marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 - les marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 - les marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 30 000 € H.T. ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 20 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes ;
-

Ainsi fait et délibéré, le 30 Avril 2026 à PUGET VILLE



Pour extrait conforme

Le Président du SIVAAD

Kévin BOYER

Étaient présents :

Délégués Titulaires Présents	
BANDOL	COULON Valérie
BORMES	MAZZOCHI Pascale
CARCÈS	PEYBERNES Colette – TORRI Yvette
CAVALAIRE	DAGORN Catherine
ÉVENOS	LORIN Sébastien – IMBERT Patrick
FIGANIÈRES	OSTORERO Alain
FLASSANS	PERON-BOTTA Laetitia – FOURNIER Thibault
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA CROIX VALMER	FAWER Cédric -
LA FARLEDE	CORPORANDY-VIALON Virginie
LA LONDE LES MAURES	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LA VALETTE DU VAR	LECLERC Thierry – BACHELOT Stéphanie
LE BEAUSSET	DELORME Laurent
LE PRADET	PEYRATOUT Jean-Michel
LE REVEST les Eaux	VIZIALE Jean-Marc – GIANNINI-AUDDINO Flavia
LE VAL	VILAIN Josiane – PRIN DERRE Robert
MONTFERRAT	CANTIN-CARLETTI Véronique – BOUKADIDA Céline
MONTFORT SUR ARGENS	BURLANDO Marie-Pierre
OLLIOULES	RIGHI Dominique – VACCARO Antoine
PIGNANS	RABILLER Noël
PIERREFEU	MATTEI Sylvie – PIZZORNO Maryse
PUGET-VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RIANS	BEAUBRAS Frédéric
SAINT CYR UR MER	GROC Cynthia
SAINT MANDRIER sur Mer	MARIN Michel – DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	VALETTE Philippe – GIANINETTI Christian
SANARY sur Mer	SEGOND Pierre – SZPICZAK Valérie
SIX FOURS	BALDACCHINO Gilles
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – FILLON Franck
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey – BRASTEL Bérengère
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	TROTET Élie

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BORMES	FLORIS Marie-Claire
CAVALAIRE	RODRIGUEZ Philippe
LE LAVANDOU	MANCARDI Julien
LE PRADET	PIRAS Graziella
PIGNANS	GIACOMAZZO Jean
RIANS	VERCROUTE Christophe
SIX FOURS Les Plages	MONIER Élodie
TOURVES	CRABETT Josiane

Pouvoirs	
GASSIN	Wolak Karine à MARCELLINO Anne-Marie
LE LAVANDOU	AMIGUES Pascaline à MANCARDI Julin
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane à BOYER Kévin (TOURVES)
SAINT ZACHARIE	POLLUS Alfred à CRABETT Josiane

Accusé de réception en préfecture
083-258301128-20260505-2026-DAG15-DE
Date de réception en préfecture : 05/05/2026

SOLLIES VILLE	TIJADI Marie-Ange à BRASTEL Bérengère
VIDAUBAN	DUBERN Audey à PANIGOT Audrey

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
SAINT MANDRIER sur Mer	LABROUSSE-KYPRAIOS Sylvie
SOLLIÈS PONT	SALTETTO Hélène

Absences excusées	
BRUE AURIAC	COUSIN Karine
BORMES	COMBALOT Pierre
BRUE AURIAC	REINA Béatrice – COUSIN Karine
FAYENCE	BAÏLÉ Olivier
LA CROIX VALMER	DE VERON DE LA COMBE Philippe
LA FARLÈDE	GRILLOT Romain
LA GARDE FREINET	ANDRE Thierry
LE PRADET	ROGER Isabelle
PIGNANS	TROISI Valérie
RAMATUELLE	FRESIA Martine
SAINT TROPEZ	MASSE FRUITIER Caroline – MAS VILON Florie
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane
TOURRETTES	BOUGE Camille – RASKIN Arnaud

Membres du Bureau (mandat en cours 2020– 2026)
Mr Christian TOULOUSE (Président)

Départ de délégués représentants les Communes adhérentes
LA LONDE-LES-MAURES : Mesdames SCHATZKINE Nicole et MAZZONI Sylvie BANDOL : Mme Valérie COULON VIDAUBAN : Monsieur Elie TROTET SANARY-SUR-MER : Monsieur Pierre SEGOND et Madame Valérie SZPICZAK